

16 juin 2021 -14:13

La Belgique signe la Charte sur les plastiques dans les océans

La Belgique est en passe de devenir signataire de la Charte sur les plastiques dans les océans, comme l'a fait savoir le Premier ministre Alexander De Croo à son homologue canadien Justin Trudeau. Les deux Premiers ministres se sont réunis hier à l'occasion d'un entretien bilatéral, lors duquel il a notamment été question de la corrélation entre le climat et la protection des océans.

Lancée il y a trois ans, en marge du G7 organisé à Charlevoix (Canada), la Charte sur les plastiques dans les océans a été initialement adoptée par le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Union européenne. Elle vise à déclencher une action mondiale ambitieuse et concrète face au problème des déchets plastiques dans nos océans, pour lutter contre les effets dévastateurs des déchets déversés dans la mer, sur la santé et la durabilité de nos océans, mers, communautés côtières et écosystèmes.

La Belgique joue depuis un certain temps déjà un rôle actif au niveau international dans la protection des océans. Il y a deux ans, notre pays a ainsi organisé à Bruxelles la conférence internationale « Climate Change and Oceans Preservation », première réunion organisée à un haut niveau qui rassemblait des négociateurs sur le changement climatique et l'océan. À l'époque, plus de quarante pays ont signé la « Déclaration de Bruxelles », qui regroupe toutes les initiatives visant à maintenir l'équilibre de l'écosystème marin.

La Belgique compte par ailleurs parmi les « Blue Leaders », un groupe ambitieux de pays et d'organisations qui s'est fixé l'objectif de protéger 30 % des océans d'ici 2030.

L'accord de gouvernement fédéral s'inscrit également dans la lutte contre le plastique et l'accumulation des déchets en mer.

[Plus d'infos sur la Charte sur les plastiques dans les océans](#)

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be